

Hh-3

M E M O I R E

soumis au Président et aux membres de la
Commission Royale d'enquête sur l'avancement
des Arts, des Lettres et des Sciences au Canada

par

La Société d'éducation des adultes du Québec

21 octobre 1949

LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DES ADULTES DU QUÉBEC
THE QUEBEC ASSOCIATION FOR ADULT EDUCATION

CONSEIL ET COMITÉ EXÉCUTIF 1949-50

Président Léon Lortie
Professeur à l'Université de Montréal

1er Vice-Président Napoléon Leblanc
Service Extérieur d'éducation sociale
Université Laval

2e Vice-Président Harry Avison
Adult Education Service
Macdonald College

Conseillers Léo Bérubé
Conseil Supérieur de la Coopération

" Maurice Bouchard
Jeunesse Ouvrière Catholique

" Fernand Jolicoeur
Confédération des Travailleurs
Catholiques du Canada

Secrétaire générale Renée Morin

Paul Houde
Bibliothécaire
Hautes Etudes Commerciales

Mlle A.-M. Vaillancourt
Cercles de Fermières
Ministère de l'Agriculture

Doris Lussier
Faculté des Sciences Sociales
Université Laval

Pierre de Léan
Ministère de la Santé
Division de l'Enseignement
de l'Hygiène

Maurice Hardy
Coopérative Fédérée de Québec

J.-E. Cloutier
Ecoles du Soir du District
de Montréal

Jean-Paul Lettre
Enseignement Agricole
Ministère de l'Agriculture

Monique Lambert
Ecole de Service Social
Université de Montréal

L.-P. Poulin
Union Catholique des Cultivateurs

Kathleen Jenkins
Westmount Public Library

L.-P. Audet
Service de l'Aide à la Jeunesse
Ministère du Bien-être Social
et de la Jeunesse

Dr. K.-E. Norris
Sir George Williams College

Father Eric O'Connor
Thomas More Institute

I N T R O D U C T I O N

La Société d'éducation des adultes du Québec

a été fondée en 1944 par les représentants d'une cinquantaine de groupements qui s'occupent d'éducation populaire dans la province de Québec. Parmi ces personnes se trouvaient des représentants d'associations culturelles, d'institutions qui font de l'enseignement aux adultes, de services éducatifs de Ministères provinciaux et d'associations professionnelles ou autres, qui consacrent une partie de leur programme à l'éducation populaire.

La Société d'éducation des adultes du Québec est une sorte de fédération; toutefois chacune des organisations qui lui est affiliée conserve son entière indépendance quant à son programme et à son administration. Un Conseil composé de 20 membres, 16 de langue française et 4 de langue anglaise, élu à l'assemblée annuelle, est chargé d'orienter le travail de la Société et délègue l'exécution de ses décisions à un comité exécutif de sept membres (dont au moins un de langue anglaise).

Ses buts, tels que définis dans sa constitution, sont les suivants: promouvoir et améliorer l'éducation des adultes dans la province.

"Par éducation des adultes, on entend toute éducation civique, sociale, nationale, artistique, technique, scientifique, etc., a) qui s'adresse à des personnes pour qui l'étude scolaire ne constitue pas la principale obligation; b) qui

est faite avec méthode, systématiquement. A cette fin, elle s'occupe:

- 1) de recueillir la documentation sur les travaux de recherche et d'application entrepris, en notre Province et ailleurs, dans le domaine de l'éducation des adultes et de favoriser un large échange d'information entre les diverses organisations de l'intérieur et du dehors,
- 2) de coordonner les oeuvres d'éducation des adultes déjà existantes, d'en créer d'autres pour combler les lacunes et de les adapter toutes le mieux possible aux besoins des diverses classes de la population,
- 3) de coopérer avec la Société Canadienne d'éducation des adultes (Canadian Association for Adult Education) et avec les groupements analogues des autres provinces et d'ailleurs.
- 4) de faire toute démarche et de prendre toute décision qu'elle jugera opportune dans l'intérêt de l'éducation des adultes."

La Société d'éducation des adultes du Québec est affiliée à la Société Canadienne d'enseignement post-scolaire et à la Canadian Association for Adult Education. La nature bilingue de la Société d'éducation des adultes du Québec explique son affiliation aux deux associations nationales qui représentent, sur le plan national, les groupements des deux cultures canadiennes.

La Société d'éducation des adultes du Québec n'a pas fait une étude approfondie de toutes les questions qui sont actuellement considérées par la Commission Royale. Toutefois, quelques-unes d'entre elles l'intéressent tout spécialement, vu que l'éducation des adultes est un vaste domaine influencé en premier lieu par la culture même du milieu où elle s'organise. Il a donc été jugé opportun que des représentants d'organisations préoccupés de culture populaire fassent connaître leurs opinions.

Le présent mémoire a été préparé en collaboration par les membres du Conseil de la Société d'éducation des adultes du Québec. A cause des fonctions qu'ils remplissent au sein de leurs organisations propres, les conseillers de notre Société reflètent, sans aucun doute dans une large mesure, les sentiments et les désirs d'un grand nombre de personnes vivant dans la province de Québec.

En faisant ses recommandations la Société d'éducation des adultes du Québec a toujours tenu compte du fait que le Canada est un pays bilingue où deux cultures s'élaborent côte à côte. Parce qu'une meilleure compréhension de ces deux cultures est nécessaire au développement complet du Canada, dans les domaines qui intéressent la présente Commission, nos recommandations porteront souvent sur les moyens de faciliter cette compréhension.

R E C O M M A N D A T I O N S

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Nous avons lu avec intérêt le mémoire soumis par l'Association canadienne des bibliothèques sur "La Bibliothèque Nationale du Canada, sa portée et son caractère éventuels" et nous sommes heureux d'appuyer les principes généraux qu'il contient.

Vu que nous ne sommes pas un groupe professionnel, nous ne nous reconnaissons pas la compétence de faire des recommandations sur les détails d'ordre technique impliqués dans l'organisation d'une telle institution. Nous voulons toutefois recommander que toute l'attention requise soit accordée à l'acquisition des livres tant de langue française que de langue anglaise pour la Bibliothèque nationale du Canada.

GALERIE NATIONALE

La Galerie Nationale devrait être considérée comme un Centre artistique pour le Canada, où les deux principaux groupements culturels seraient représentés dans les collections.

Notre Société souligne également l'importance des expositions ambulantes comme un moyen de faire connaître les chefs-d'oeuvre artistiques à ceux qui vivent dans les petits centres, éloignés de la Galerie Nationale et autres musées.

RADIO CANADA

La Société d'éducation des adultes du Québec, tout en constatant que Radio Canada s'intéresse à l'avancement culturel des Canadiens, croit qu'il y aurait plus à faire pour l'amélioration des programmes éducatifs et culturels offerts sur les réseaux français et anglais.

Notre Société recommande donc :

- que Radio Canada encourage la formation d'auditoires organisés, soit sous forme de cercles d'auditeurs, soit de radio-clubs.

Les auditoires organisés sont un excellent moyen de faire connaître aux autorités radiophoniques la valeur des programmes présentés. De plus ces auditoires bénéficient mieux des programmes sérieux qu'on leur offre puisque leur but est de les suivre régulièrement, de les analyser et de les critiquer.

- que Radio Canada recherche plus efficacement, la collaboration de groupements et de personnes représentant tous les milieux canadiens.

- que les meilleurs programmes du réseau français soient offerts dans les régions du Canada où l'on parle français.

- que Radio Canada encourage les postes privés à relever le niveau de certains de leurs programmes commerciaux et que lui-même consacre aux programmes éducatifs et culturels un plus grand nombre d'heures propices à l'écoute.

OFFICE NATIONAL DU FILM

La Société d'éducation des adultes du Québec souhaite

que le gouvernement canadien poursuive le travail commencé par l'Office National du Film. Elle recommande que l'ONF inventorie tous les aspects de la vie canadienne afin de mieux faire connaître l'aspect bi-culturel de notre pays. Toutefois cela devra être fait par des personnes capables de comprendre les traits véritables de ces cultures afin qu'elles soient montrées sous leur véritable jour.

LES BOURSES D'ETUDE ET LE COMITE CANADIEN DES ARTS ET DES HUMANITES

Le moyen le plus efficace d'assurer le progrès des arts, des lettres et des sciences est de favoriser l'accès des jeunes gens bien doués à l'enseignement supérieur et à la pratique de la recherche dans tous les domaines de la pensée. Malheureusement, le coût de plus en plus élevé des études universitaires empêche un grand nombre de jeunes talents de profiter de cet avantage et prive le Canada de toutes les oeuvres qu'ils pourraient créer. L'octroi de bourses peut seul corriger cette situation. Dans le mémoire qu'elle a déjà présenté à votre Commission, l'Association nationale des Universités canadiennes étudie ce problème et propose un programme national de bourses que notre Société approuve dans l'ensemble.

Notre Société prend bonne note du fait que l'Association nationale des Universités canadiennes envisage la possibilité d'étendre l'attribution de bourses dans le champ des études non-universitaires. L'éducation des adultes est une activité qui dépasse les cadres de l'enseignement public. Elle devient de plus en plus importante et nécessaire et le Canada, qui a déjà fait de grands progrès dans ce domaine, se doit d'aider par tous

les moyens la diffusion de cette éducation.

La Société d'éducation des adultes du Québec recommande donc :

- l'attribution de bourses d'étude à ceux qui s'occupent d'éducation populaire;
- l'échange de boursiers dans le domaine de l'éducation populaire.

Dans les deux cas on devra se rappeler que ceux qui s'occupent d'éducation populaire le font souvent en plus de leur travail habituel et que des candidats, judicieusement choisis parmi ceux-là, devraient obtenir des bourses de voyage qui leur permettraient ainsi de perfectionner leur formation à l'étranger et de prendre part aux congrès internationaux où, en même temps qu'ils profiteront des connaissances des autres, ils feront connaître les réalisations canadiennes dans le champ de leur activité.

Afin de mettre en oeuvre ces suggestions notre Société recommande que :

- le gouvernement du Canada crée, sur le modèle du Conseil national des Recherches, et peut-être en coopération avec celui-ci, un Conseil national des Arts et des Humanités; et que l'une des responsabilités de ce Conseil soit de prendre les dispositions nécessaires en vue de l'attribution de ces bourses et des échanges de boursiers.

Nous souhaitons également qu'on reconnaisse et encourage le travail d'éducation populaire fait par les universités et les associations indépendantes. Dans l'organisme à prévoir pour l'administration des bourses, les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les universités devront avoir des représentants mais le gouvernement du Canada devra aussi prendre en considération l'intérêt que portent à un tel projet des associations nationales

telles que la Canadian Association for Adult Education, la Société canadienne d'enseignement post-scolaire, l'Engineering Institute of Canada, la Canadian Medical Association, la Société canadienne de mathématiques et autres groupements du même genre.

LE CANADA ET L'UNESCO

Le Canada est un des états membres de l'UNESCO, il contribue financièrement à l'entretien de cet organisme et il a joué un rôle actif dans sa fondation; il a délégué des représentants aux assemblées plénières ainsi qu'aux réunions spécialisées. Toutefois, à cause de l'absence d'un organisme canadien spécialement désigné pour traiter avec l'UNESCO, il résulte une grande confusion dans les relations de notre pays avec cet organisme international. Pour ces raisons notre Société recommande que:

- une commission canadienne de l'UNESCO soit formée, ou un organisme portant un autre nom, pour entretenir des relations avec l'UNESCO et s'occuper de disséminer au Canada les informations venant de cette organisation et faire connaître les opinions des Canadiens sur le travail de l'UNESCO, ainsi que choisir les délégations. Cette commission devra être composée de telle sorte que toutes les provinces du Canada s'y trouvent représentées d'une façon satisfaisante; dans son ensemble et dans son secrétariat elle devra être bilingue, utilisant ainsi les deux langues officielles du

Canada et les deux langues de travail de l'UNESCO.

De plus, notre Société recommande que cette commission tienne compte du rôle de l'éducation populaire au Canada. Cette éducation est une des préoccupations de l'UNESCO qui voit en elle un grand facteur de paix mondiale. Le mouvement canadien d'éducation populaire est en plein essor et il bénéficierait sans doute d'un contact plus direct avec cet organisme international auquel il pourrait également être de quelque utilité.